

N°DCA-2020-021

- Membres
théoriques : 17
- Membres en
exercice : 17
- Membres
présents :
13
- Pouvoir :
1
- Votants :
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**BUDGET PRINCIPAL 2020 –
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le 21 octobre 2020, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 07 octobre 2020, s'est réuni au Conseil Départemental sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 13 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE.

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

MM. Christian DUVAL, Philippe LEROY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Colonel Thierry SENEZ, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur André GAUTIER.

Étaient absents excusés :

Mmes Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE – représentée, Virginie LUCOT-AVRIL, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Eric BLOND, le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Samuel PERDRIX, le Lieutenant Hervé PASQUIER, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

<i>Projet d'établissement</i>		
<i>Les Politiques</i>	<i>Les Axes Stratégiques</i>	<i>Les Segments de Travail</i>
<i>Toutes</i>	<i>Tous</i>	<i>Tous</i>

*
* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-11,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *la délibération n° DCA-2019-056 approuvant le budget principal pour 2020, modifiée,*
- *la délibération n°BCA-2020-006 autorisant la signature d'un ou plusieurs contrats d'emprunt,*
- *la délibération n°DCA-2020-017 approuvant l'affectation complémentaire des résultats de l'exercice 2019 du budget principal,*
- *la délibération n° DCA-2020-012 portant sur le régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels,*
- *la délibération n°DCA-2020-014 approuvant la modification du Plan Pluriannuel d'Equipement (PPE),*
- *la délibération n°DCA-2020-015 approuvant l'ajustement des autorisations de programme (AP),*
- *la délibération n°DCA-2020-016 approuvant la création de l'autorisation de programme de la reconstruction du Cis de Bosc-Le-Hard,*
- *la délibération n° DCA-2020-020 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe de la Restauration,*
- *l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire.*

*
* *

La présente Décision Modificative (DM) permet de procéder, d'une part, à des ajustements de crédits à hauteur des réalisations prévisionnelles et, d'autre part, à des mouvements en rapport avec des décisions approuvées par les instances délibératives de l'établissement.

Ainsi, il est notamment pris en compte :

- *la modification de l'affectation des résultats de l'exercice 2019 pour constituer une réserve d'autofinancement de la Nouvelle Politique Immobilière ;*
- *les ajustements de crédits afférents aux autorisations de programme ;*
- *le besoin de crédits supplémentaires nécessaire à l'équilibre du budget annexe de la restauration ;*
- *les besoins de crédits supplémentaires entre les deux sections pour valoriser davantage de travaux en régie ;*
- *les crédits nécessaires aux écritures comptables d'opérations patrimoniales, en dépenses comme en recettes.*

Les flux budgétaires de cette décision modificative sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Budget principal	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Fonctionnement			
Dépenses	- 4 040 000,00 €	- 1 500 000,00 €	- 5 540 000,00 €
Chapitre 011 "Charges à caractère général"	- 25 000,00 €		- 25 000,00 €
Chapitre 012 "Charges de personnel"	- 1 569 582,00 €		- 1 569 582,00 €
Chapitre 65 "Autres charges de gestion courante"	56 158,00 €		56 158,00 €
Chapitre 66 "Charges financières"	- 22 603,00 €		- 22 603,00 €
Chapitre 022 "Dépenses imprévues"	- 2 478 973,00 €		- 2 478 973,00 €
023 "Virement à la section d'investissement"		-1 500 000,00 €	-1 500 000,00 €
Recettes	- 5 600 000,00 €	60 000,00 €	- 5 540 000,00 €
042 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"		60 000,00 €	60 000,00 €
002 "Résultat reporté"	-5 600 000,00 €		-5 600 000,00 €
Investissement			
Dépenses	3 959 123,00 €	97 000,00 €	4 056 123,00 €
Dépenses d'équipements et de travaux	- 1 212 461,48 €		- 1 212 461,48 €
Chapitre 16 " Emprunts et dettes assimilées"	- 35 182,00 €		- 35 182,00 €
20 "Immobilisations incorporelles"	- 16 960,00 €		- 16 960,00 €
23 "Immobilisations en cours"	5 600 000,00 €		5 600 000,00 €
Chapitre 020 "Dépenses imprévues"	- 376 273,52 €		- 376 273,52 €
Chapitre 040 "Opérations d'ordre entre sections"		60 000,00 €	60 000,00 €
Chapitre 041 "Opérations patrimoniales"		37 000,00 €	37 000,00 €
Recettes	5 519 123,00 €	- 1 463 000,00 €	4 056 123,00 €
Chapitre 10 "Dotations, fonds divers et réserves"	5 515 832,00 €		5 515 832,00 €
Chapitre 16 " Emprunts et dettes assimilées"	- 200 000,00 €		- 200 000,00 €
Subventions	203 291,00 €		203 291,00 €
Chapitre 041 "Opérations patrimoniales"		37 000,00 €	37 000,00 €
023 "Virement de la section de fonctionnement"		- 1 500 000,00 €	- 1 500 000,00 €

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20201021-DCA-2020-021-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020
Affichage : 21/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER